

PEINTURES DUREE DE SECHAGE CONVENTIONNELLE

Page 1/5

SANS RESTRICTION D'UTILISATION

AVANT-PROPOS

Ce document est en conformité technique avec la norme NF T 30-037 (Décembre 1983).

1.OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

Cette méthode a pour objet la description d'un mode opératoire permettant la détermination des durées de séchage conventionnelles "hors poussière" et "apparent complet" d'une couche unique ou d'un système multicouche de peintures.

Elle peut être utilisée :

- soit comme essai "tout ou rien" en déterminant l'état de séchage après une durée spécifiée pour vérifier la conformité avec une spécification particulière,
- soit en déterminant l'état de séchage au cours du séchage jusqu'à ce que la durée correspondante soit atteinte.

2.PRINCIPE

2.1.DUREE DE SECHAGE "HORS POUSSIERE"

Temps nécessaire pour que le feuil ne soit plus apte à retenir les poussières en suspension en atmosphère calme. Cette durée est déterminée par le moment, après application du feuil, à partir duquel de petites billes de verre de granularité définie, tombant sur la surface du feuil d'une hauteur fixée, peuvent être enlevées par un léger brossage sans endommager la surface.

2.2.DUREE DE SECHAGE "APPARENT COMPLET"

Temps nécessaire pour que le feuil puisse supporter des conditions normales d'usage, de manutention, de stockage, de transport, etc.

Cette durée est déterminée par le moment à partir duquel une gaze spécifiée, déposée sur le feuil et soumise à une pression spécifiée bien répartie, ne laisse aucune empreinte visible sur la surface.

3.APPAREILLAGE

3.1.DUREE DE SECHAGE "HORS POUSSIERE"

3.1.1.PETITES BILLES EN VERRE TRANSPARENT (BALLOTINI)

Le produit doit être obtenu par tamisage de petites billes en verre de dimensions commerciales convenables et doit être calibré pour qu'aucune bille ne passe à travers un tamis de 125 µm d'ouverture de maille et qu'elles passent toutes à travers un tamis de 250 µm d'ouverture de maille.

3.1.2.PINCEAU A POILS DOUX

3.1.3.CHRONOMETRE

3.2.DUREE DE SECHAGE "APPARENT COMPLET"

3.2.1.CARRES DE GAZ DE POLYAMIDE TISSE

de 25 mm de côté au minimum.

La gaze doit avoir un diamètre de fil de 0,120 mm et une ouverture de maille de 0,2 mm environ.

3.2.2.DISQUES EN CAOUTCHOUC

de diamètre 22 mm, d'épaisseur 5 mm et de dureté 50 DIDC $\pm$ 3 DIDC selon la méthode d'essai D45 1290.

3.2.3.MASSES CYLINDRIQUES

de 200, 500 et 1000 grammes, ayant une surface d'appui plane dont le diamètre doit être égal ou supérieur à 22 mm.

3.2.4.CHRONOMETRE

4.EPROUVETTES

4.1.NATURE

Sauf spécifications ou accords différents, les éprouvettes doivent être en métal ou en verre et conformes aux spécifications de l'une des normes NF T 30-101 à NF T 30-104 suivant la nature du matériau.

4.2.PREPARATION ET REVETEMENT

Les éprouvettes doivent être préparées conformément aux spécifications de l'une des normes NF T 30-101 à NF T 30-104 suivant la nature du matériau.

Dans le cas d'un système multicouche, les couches de fond doivent être appliquées par la méthode spécifiée et doivent être laissées sécher pendant la durée spécifiée.